

MIGRANTS : DÉCLARONS L'HOSPITALITÉ ! POUR QUE TOMBE LE DÉLIT, NON LA SOLIDARITÉ

Aujourd'hui en France, l'article L622-1 du *Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile* dispose que « toute personne qui aura, par aide directe ou indirecte, facilité ou tenté de faciliter l'entrée, la circulation ou le séjour irréguliers, d'un étranger en France sera punie d'un emprisonnement de cinq ans et d'une amende de 30 000 Euros ».

Aujourd'hui en France, une multitude de nos concitoyens fait quotidiennement acte d'hospitalité à l'endroit de personnes cherchant refuge parmi nous. Soutenu par le **Syndicat de la magistrature**, le **PEROU** (www.perou-paris.org) entreprend de constituer la liste de ces actes, d'en faire mémoire, publication incessante sur **Mediapart**, lecture démultipliée sur places publiques, et de la transmettre aux juges qui seraient tentés de condamner encore certains d'entre nous.

Cette liste, intitulée *Tout autour. Une œuvre commune*, s'ouvre ainsi :

Monique D., 59 ans, employée territoriale demeurant à Calais, se trouve dans sa cuisine le 12 janvier 2017 à 7h45. Elle y prépare un petit déjeuner à l'attention de son mari, ainsi que d'Imad K., Fadwa S. et leur fille Sabah K., Syriens sans papier respectivement âgés de 32, 31 et 10 ans.

Simon K., 31 ans, serveur demeurant à Pantin, retrouve Kiros M., Éthiopien âgé de 22 ans, dans un café de l'avenue Jean-Jaurès à Aubervilliers le 1er juillet 2017 à 16h30. Simon K. nomme les objets et matériaux composant l'intérieur de l'établissement. Il décrit ensuite les actions qu'ils voient se dérouler dans la rue. Le jeune homme répète les mots et les phrases plusieurs fois, jusqu'à ce qu'un signe approbateur de Simon K. lui signifie que sa prononciation est correcte. Ce cours de français se poursuit ainsi pendant une heure.

Marie O., 18 ans, lycéenne demeurant dans le 17e arrondissement de Paris, récupère les invendus de la boulangerie de la rue des Batignolles le 3 juillet 2017 à 20h30. Elle charge les deux gros sacs de pain et de viennoiseries dans le coffre de la voiture de ses parents. A 21h30, elle dépose cette nourriture devant le campement de la porte de la Chapelle.

Elle se poursuivra telle une déposition sans fin, à la force de nouveaux témoignages que vous nous ferez parvenir à : contact@perou-paris.org